

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2020

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le bâtiment du Cercle, situé 1 Rue des Muguets à Saint Laurent de Mure, sous la présidence de Bernard LACARELLE, le plus âgé des membres du conseil municipal.

Présents : *Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Jean David ATHENOL, Sylvie FIORONI, Jacques GOLIASSE, Marie-France LECLERE, Alexandre BOTELLA, Delphine DESCOMBES, Jean-Luc GUILLOUZOUIC, Marie-Ange COSCO-FALCONE, Julien FARDEL-BRIOT, Camille LECUNFF-GUILLARD, Gérard THEVENON, Catherine REMBOWSKI, Henri MONTELLANICO, Sophie BOULMER, Noël SAUZET, Pauline DUTRY, Alain MIRMAN, Jeanine TRUCHET, Emmanuel ROBERT, Isabelle DELATTRE, Jack CHEVALIER, Elma SOURD, Franck SARRUS, Nadia BOUREGAA, Bernard LACARELLE, Jean-Philippe BERTUZZI.*

Procurations : *Françoise LIBEAU donne procuration à Jack CHEVALIER.*

Excusé(s) :

Absent : *Néant*

Secrétaire de séance : *Alain MIRMAN*

Date de la convocation : *20 mai 2020*

Date d'affichage : *20 mai 2020*

038/2020 – ELECTION D'UN MAIRE

La séance a été ouverte, sous la présidence de Bernard LACARELLE, le plus âgé des membres du conseil municipal, qui a déclaré installés dans leurs fonctions les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absent).

Monsieur Bernard LACARELLE a constaté que la condition de quorum posée à l'article 1 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 était remplie.

En application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, l'élection du maire se fait au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Un candidat : Monsieur Patrick FIORINI.

Résultat du 1^{er} tour :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 7

Nombre de votants : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

A obtenu :

↳ Monsieur Patrick FIORINI : 22 voix

Monsieur Patrick FIORINI est déclaré élu Maire et immédiatement installé

038/2020 – ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, le conseil municipal a déterminé le nombre d'adjoints à huit.

Monsieur le Maire a rappelé que le vote se fait au scrutin secret, de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire a laissé un délai de quelques minutes pour procéder à l'établissement et au dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

Une liste est proposée :

- Une liste par Madame Martine GAUTHERON et contenant les noms suivants :
 - 1^{er} adjoint : Martine GAUTHERON
 - 2^{ème} Adjoint : Jean-David ATHENOL
 - 3^{ème} Adjoint : Sylvie FIORONI
 - 4^{ème} Adjoint : Jacques GOLIASSE
 - 5^{ème} Adjoint : Marie-France LECLERE
 - 6^{ème} Adjoint : Alexandre BOTELLA
 - 7^{ème} Adjoint : Delphine DESCOMBES
 - 8^{ème} Adjoint : Jean-Luc GUILLOUZOUIC

Résultat du 1^{er} tour :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 7

Nombre de votants : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

A obtenu :

↳ La liste présentée par Madame Martine GAUTHERON : 22 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Martine GAUTHERON.

Ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

1^{er} adjoint : Martine GAUTHERON

2^{ème} Adjoint : Jean-David ATHENOL

3^{ème} Adjoint : Sylvie FIORONI

4^{ème} Adjoint : Jacques GOLIASSE

5^{ème} Adjoint : Marie-France LECLERE

6^{ème} Adjoint : Alexandre BOTELLA

7^{ème} Adjoint : Delphine DESCOMBES

8^{ème} Adjoint : Jean-Luc GUILLOUZOUIC

